

RÉCONCILIER LES CITOYENS AVEC LA DÉCISION PUBLIQUE : POUR UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, COMPOSANTE ESSENTIELLE À LA DÉMOCRATIE

Avis présenté par le groupe de travail

Citoyenneté et démocratie

Autosaisine – Avis adopté en séance plénière du 8 octobre 2026

Avis & Rapport

CESER
Grand Est

Contexte et fondements

Le CESER examine la manière dont les politiques publiques régionales sont élaborées, en s'attachant particulièrement aux méthodes d'implication des citoyens et des territoires. Une décision du Conseil constitutionnel du 21 mai 2026 a rappelé que le CESER constitue une assemblée « concourant, par ses avis, à l'administration de la région ». Le travail s'appuie sur des auditions, des rapports et les rencontres régionales menées en 2025-2026 avec les Conseils de Développement du Grand Est.

Cette réflexion s'inscrit dans la vision stratégique de demi-mandature du CESER (ruralités attractives, lutte contre la précarité et les discriminations, avenir désirable pour la jeunesse), articulée avec trois ODD des Nations Unies. Elle puise sa légitimité dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (articles 15 et 21) et dans la Charte de la participation du public.

Dans un contexte mondial de recul des libertés, le CESER appelle à défendre sans cesse la démocratie et à transmettre cet héritage aux générations futures.

Diagnostic

La participation citoyenne dépasse le seul droit de vote : elle permet aux citoyens non experts de contribuer aux politiques publiques et enrichit la décision par l'intelligence collective.

Les attentes démocratiques évoluent vers une exigence de participation plus continue, tandis que la technicité

croissante des politiques publiques creuse la distance entre décision et vécu territorial. Les territoires, à la fois lieux de proximité et espaces de confrontation d'intérêts, sont devenus centraux dans la fabrique démocratique.

Le CESER y trouve sa justification contemporaine : il n'est pas un organe de démocratie participative à proprement parler, mais sa composition et sa méthode en font un acteur qui y concourt, se positionnant comme une charnière entre citoyens et décideurs face à la crise de confiance actuelle.

Deux enjeux centraux ressortent : l'acceptabilité des décisions et un véritable droit de suivi (retour concret sur les avis citoyens).

Au-delà du cadre institutionnel, ce travail interroge la capacité de nos instances à affronter collectivement les défis systémiques et de long terme (climat, réseaux sociaux, intelligence artificielle, instabilité géopolitique, dettes publiques), qui exigent une intelligence collective mobilisant toutes les générations, notamment les jeunes.

Préconisations

Donner aux citoyens les moyens de participer

- Communes : information continue sur l'inscription électorale, automatisation des listes électorales, vigilance sur les personnes en EHPAD et les jeunes mobiles, développement des débats d'idées (préco. 1).
- Passage d'une logique de consultation à une logique de co-construction, réponse systématique des élus aux sollicitations citoyennes.

- Région : renforcement de l'éducation à la citoyenneté et au développement durable via les associations d'éducation populaire (préco. 2) ; valorisation des Maisons de région comme lieux de vie démocratique et journées de terrain dédiées aux citoyens (préco. 3).
- Acteurs publics : aller vers les publics éloignés de la participation (jeunes, seniors, quartiers populaires, ruralité, précarité, handicap), conditionner les financements à une évaluation et à un critère de participation citoyenne (préco. 4).
- État/DREAL : poursuivre les espaces d'échanges et de formation entre acteurs (préco. 5).
- Création d'un baromètre annuel de la participation citoyenne (préco. 6).
- Transformation du Conseil Régional des Jeunes en un parlement des jeunes pérenne (préco. 7).

Consolider les outils, instances et acteurs de la participation

- Meilleure prise en compte des contributions de la plateforme numérique régionale, complétées par des échanges en présentiel (préco. 8).
- DRAJES : diffusion de l'état des lieux sur la participation des enfants et des jeunes pour généraliser les bonnes pratiques (préco. 9).
- Conseils Citoyens : meilleure communication, rapprochement avec les Conseils de Développement, cadre statutaire clair, création d'un droit d'interpellation citoyenne, montée en compétence des membres (préco. 10).
- Conseils de Développement (EPCI de plus de 50 000 habitants) : respect des obligations légales, moyens financiers et humains, meilleure prise en compte de leurs travaux, sanctions en cas de non-respect (préco. 11).

- Agence Régionale de Santé : professionnalisation des représentants des usagers, gouvernance plus lisible et décentralisée, intégration des déterminants de santé dans une logique « *One Health* », encadrement du numérique, évaluation des contributions citoyennes (préco. 12).
- Mise en place de conventions citoyennes régionales, le CESER se proposant d'y participer et d'en définir conjointement les formes et thèmes (préco. 13).



Christian BLANCKAERT
Président
du groupe de travail



Pascal PLUMET
Vice-président
du groupe de travail



Annick WENGER
Rapporteuse
du groupe de travail



Strasbourg

1 Place Adrien Zeller
67000
03 88 15 68 00

Châlons-en-Champagne

5 rue de Jéricho
51037
03 26 70 31 79

Metz

Place Gabriel Hocquard
57036
03 87 33 60 26



www.ceser-grandest.fr



[company/ceser-grand-est](https://company.ceser-grand-est)



[@cesergrandest](https://www.facebook.com/cesergrandest)